



Ined  
Inserm  
EFS  
InVS  
Insee  
DGS  
DGPR  
Drees  
Cnaf

## Bilan synthétique de l'enquête 1 an

I] Participation à l'enquête 1 an selon le type de questionnaire .....	2
I.1 La base enquêtable.....	2
I.2 La participation : définitions.....	2
I.3 Participation des familles .....	4
I.4 Motifs de non-participation .....	6
II] Participation à l'enquête 1 an selon la participation à l'enquête 2 mois .....	9
II.1 Participation des mères et des pères.....	9
II.2 Participation des familles .....	11
II.3 Participation des familles avec des jumeaux.....	13

## I] Participation à l'enquête 1 an selon le type de questionnaire

### I.1 La base enquêtable

Sur les 18 041 familles ayant donné leur consentement en maternité, 17 684 constituaient la base des familles à contacter pour l'enquête 1 an. En effet, au moment où cette dernière allait débiter, on comptait 328 sorties d'études cumulées depuis l'enquête en maternité (dont 4 décès de la mère ou de l'enfant) et 29 demandes de destruction des données collectées.

Comme par ailleurs, à la date de réalisation de ce bilan, 21 demandes de destruction des données supplémentaires ont été faites, ce sont au total 17 663 familles qui sont renseignées quant à leur participation à l'enquête 1 an. Quatre familles n'ont pas été enquêtées en raison du décès de la mère ou de l'enfant Elfe.

C'est donc sur **une base enquêtable de 17 659 familles** que porte le bilan de participation suivant.

### I.2 La participation : définitions.

- Le bilan ici présenté ne porte que sur les seules familles de la base enquêtable.
- Il a été établi à partir des variables dites de gestion : PARTIMERE02M, PARTIMERE2M, TYPQMERE2M, QMERECOMP2M, CONTPECF2M, PARTIPECF2M, TYPQPECF2M et QPECFCOMP2M et, quand la variable était documentée, sur SITUAFAMM ou SITUAFAMP<sup>1</sup>
- Partout où, par souci de simplification il est dit 'Père', il faut comprendre 'Père ou conjointe de la mère'.

A propos du protocole, rappelons que :

- Le contact initial avec la famille était nécessairement pris avec la mère de l'enfant qu'elle ait participé ou non à l'enquête deux mois.
- Si les parents vivaient ensemble avec l'enfant ou que la mère vivait avec l'enfant sans le père **et** que la mère acceptait de participer personnellement, elle était le 'parent référent'.
- Si elle vivait avec le père et qu'elle n'empêchait pas qu'il soit contacté celui-ci serait le 'parent cohabitant'.

---

<sup>1</sup> Voir dans Pandora le descriptif de ces variables

- Si elle ne vivait pas avec le père et qu'elle n'empêchait pas qu'il soit contacté celui-ci serait le parent 'non-cohabitant'.
- Au cas où la mère vivant avec le père ne pouvait participer (problèmes de langue, alitement, absente de longue durée), celui-ci devenait, à condition qu'il participe, le 'parent référent' dit de substitution. Il pouvait également le devenir si la mère exprimait le souhait qu'il le soit<sup>2</sup>.
- Le père était 'parent référent' si l'enfant vivait avec lui et pas sa mère. Celle-ci étant alors parent non-cohabitant.

Ainsi on ne peut parler de 'parent référent', de 'parent cohabitant' ou 'non cohabitant' qu'à condition qu'il y ait eu un contact avec la famille et que ce contact ait permis de caractériser la situation familiale. Ainsi, par exemple, **en cas de refus de la mère**, faute de savoir si elle vit avec le père de l'enfant, **on ne sait si elle aurait été référent**. Dans le cas où elle était alitée ou que l'enquête était impossible avec elle, si le père n'a pas participé, comme on ne sait pas quelle était la situation familiale on ne peut donc pas caractériser le type de questionnaire qui auraient pu être posé<sup>3</sup>.

A propos de la programmation du questionnaire, rappelons que :

- Si la mère référent n'arrivait pas au bout de son interview (abandon, reprise d'interview prévue mais non faite), faute de pouvoir valider auprès d'elle la participation éventuelle du père, ce dernier n'était pas contacté.
- La validation de la participation éventuelle du père non cohabitant passait par la disponibilité de ses coordonnées. Quand celles-ci manquaient, il n'y pas eu de participation possible du père
- Si la mère déclarait que l'enquête auprès du père n'était pas possible ou qu'il ne souhaitait pas participer, celui-ci n'était pas contacté
- Dans de très rares cas, il n'y avait pas de père à contacter (décédé, la mère ne sait pas qui est le père ...).

---

<sup>2</sup> Dans les deux cas, il n'y avait pas de questionnaire 'mère cohabitant posé.'

<sup>3</sup> Plus généralement, on a considéré que les questionnaires du parent référent (mère ou père) qui ne permettait pas de caractériser la situation familiale étaient des questionnaires 'non-faits'. Tous les questionnaires dits 'incomplets' ont au moins la situation familiale documentée.

### I.3 Participation des familles

a) *Quand la mère est référent :*

Dans ces familles au nombre de 14 337, soit plus de 80% de la base enquêtable, on observe une participation élevée : pour 96% des mères (13 781/14 337) le questionnaire est complet. La complétude des questionnaires mère référent est cependant sensiblement meilleure quand les parents cohabitent que quand ils ne cohabitent pas : respectivement 96% et 88%. Il en va de même pour la participation des pères mais cette fois de façon très accentuée, bien meilleure en cas de cohabitation (respectivement 84.5% et 13.8%)

**Tableau 1**

	N	% base enquêtable	% Complétude ou incomplétude
<b>Nombre de familles dans la base enquêtable</b>	17 659		
<b>Les familles où la mère est référent</b>	14 337	81%	
<b>interview mère complète et père cohabitant :</b>			
- participant	11 101		84,5%
- non participant	1 107		8,4%
- non contacté	933		7,1%
<b>Total mère complet quand cohabitation</b>	13 141		100%
<b>interview mère complète et père non cohabitant:</b>			
- participant	88		13,8%
- non participant	194		30,3%
- non contacté	358		55,9%
<b>Total mère complet quand non-cohabitation</b>	640		100%
<b>Total mère référent complet</b>	13 781	78%	
<b>interview mère incomplète :</b>			
- pas de contact pris avec le cohabitant	471		84,7%
- pas de contact pris avec le non-cohabitant	85		15,3%
<b>Total mère référent incomplet</b>	556	3%	

*b) Quand le père est ou devait être référent de substitution :*

Dans le cas où le père pouvait se substituer à la mère, on observe une bonne participation des pères avec cependant un assez grand nombre de questionnaires incomplets

**Tableau 2**

	N	% base enquêtable	% Type de famille
<b>Les familles où le père est référent en substitution de la mère</b>	<b>112</b>	0.6%	
interview père complète	88		78.6%
interview père incomplète	15		13.4%
Pas de questionnaire	9		8%

*c) Quand le père est référent avec la garde de l'enfant :*

A l'enquête 1 an ce cas est rare puisqu'on n'en compte que 4. Il est intéressant de noter que dans tous les cas, la mère non-cohabitant a participé (enquête complète) alors que ce n'est qu'une seule fois que le père référent a été complètement enquêté

**Tableau 3**

	N	% base enquêtable	% Type de famille
<b>Les familles où le père est référent et la mère non-cohabitant</b>	<b>4</b>	0,0%	
interview père complète et mère non-cohabitant fait	1		25%
interview père incomplète et mère non-cohabitant fait	1		25%
Pas de questionnaire père et mère non-cohabitant fait	2		50%

*d) Les familles pour lesquelles on ne dispose d'aucune information sauf les motifs de non-participation donnés quand il y a eu un contact*

On compte 3 206 familles dans ce cas soit 18.2 % de la base enquêtable (voir paragraphe 4 pour les motifs de non participation)

### e) Synthèse globale

Globalement la participation des mères (que le questionnaire soit complet ou non) est de :

14 337 mères référent  
4 mères non cohabitant

**Total de 14 341 mères : soit 81 % des mères de la base enquêtable.**

85 questionnaires mère se sont déroulés en langue étrangère.

Et celles des pères de :

11 101 pères cohabitant  
88 pères non cohabitant  
105 pères référent

**Total de 11 294 pères : soit 64% de la base enquêtable<sup>4</sup>**

49 questionnaires père se sont déroulés en langue étrangère.

En ce qui concerne les familles:

- familles avec référent complètement enquêté	13 870	78,5%
- familles avec référent incomplètement enquêté	572	3,2%
- familles sans référent enquêté	3 217 <sup>5</sup>	18,2%

**Total de 14 448 familles complètement ou incomplètement enquêtées à 1 an**

## I.4 Motifs de non-participation

a) *Motifs de non-participation des mères quand on dispose d'information sur la situation familiale (le père référent de substitution a participé) :*

Le motif principal de non-participation (près de 60%) est l'impossibilité d'enquêter la mère (problèmes de langue, impossibilité physique ou mentale ...)

---

<sup>4</sup> En supposant que chaque enfant avait un père reconnu comme tel ou vivant

<sup>5</sup> La différence de 11 familles entre les 3 217 'pas de référent enquêté' et les 3 206 'aucune information disponible) réside dans les 9 pères 'référent de substitution' n'ayant pas participé et les 2 pères 'référent ayant la garde de l'enfant' non enquêtés.

**Tableau 4**

<b>Motifs de non-participation des mères quand on dispose d'information sur la situation familiale (père référent)</b>		
Enquête impossible auprès de la mère	61	59,2%
Mère alitée absente longue durée	21	20,4%
Elle préfère que le père soit référent	21	20,4%
	103	

*b) Motifs de non-participation des mères quand on ne dispose pas d'information sur la situation familiale :*

Ce cas de figure, de loin le plus fréquent, se répartit entre 3 motifs principaux : les rendez-vous non honorés (un premier contact avec la mère a donné lieu à la fixation d'un rendez-vous mais il n'y a pas eu de participation : 34.6%), les 'impossibles à joindre' (30.3%) et les refus (27%). On note 108 refus dits 'temporaires : la mère déclare ne pas vouloir participer à l'enquête en cours mais elle pourrait participer à la prochaine : 3.4%.

**Tableau 5**

<b>Motifs de non-participation des mères quand on ne dispose pas d'information sur la situation familiale</b>		
Impossible à joindre	971	30,3%
Enquête impossible auprès de la mère	100	3,1%
Mère alitée absente longue durée	54	1,7%
Rendez-vous non-honoré	1 108	34,6%
Refus définitif	865	27,0%
Refus 'temporaire'	108	3,4%
	3 206	100,0%

**Au total** on compte donc 3206 + 103 mère non-participant = 3 309 auxquelles il convient d'ajouter les 9 mères ayant souhaité que le père soit référent alors que celui-ci n'a pas participé (voir Tableau 2) soit **3 318** non participantes.

*c) Motifs de non-participation des pères suite au contact avec la mère :*

A la fin du questionnaire mère référent, il lui était annoncé un contact possible avec le père. Indépendamment de l'absence de coordonnées téléphoniques pour le père (qui constitue le motif presque exclusif de non-participation des pères non cohabitant), on observe, quand les parents cohabitent, une fréquence élevée de la modalité : 'le père ne voudra pas participer' (906 : soit 97%

des motifs de non-contact avec le père et 6.5% des familles où la mère est référent est complet : 906/13 781).

**Tableau 6**

Motifs non-contact quand le père est :	Cohabitant		Non-cohabitant		Total	
	N	%	N	%	N	%
Pas de coordonnées	17	1,8%	342	<b>95,5%</b>	359	27,8%
Enquête impossible	10	1,1%	2	0,6%	12	0,9%
Ne voudra pas participer	906	<b>97,1%</b>	14	3,9%	921	71,3%
Total	933		358		1 291	

*d) Motifs de non-participation quand il y a eu possibilité de contacter le père :*

Quand il a été possible de contacter les pères, les motifs de non-participation sont sensiblement différents selon qu'ils soient cohabitant ou non cohabitant : chez les cohabitants prédominent très nettement les 'impossible à joindre' (41.6%) alors que ce sont les rendez-vous non honorés qui sont le plus fréquents chez les non-cohabitants (52.1%). On note une proportion sensiblement égale de refus définitifs et temporaires dans les deux catégories.

**Tableau 7**

Motifs non-participation quand le père est :	Cohabitant		Non-cohabitant		Total	
	N	%	N	%	N	%
Impossible à joindre	461	<b>41,6%</b>	22	11,3%	483	37,1%
Enquête impossible	104	9,4%	3	1,5%	107	8,2%
Rendez-vous non honoré	174	15,7%	101	<b>52,1%</b>	275	21,1%
Refus définitif	190	17,2%	37	19,1%	227	17,4%
Refus 'temporaire'	178	16,1%	31	16,0%	209	16,1%
Total	1 107		194		1 301	

**Tableau 8**

Motifs de non-participation du père quand on ne sait pas si il y a cohabitation		
	N	%
Impossible à joindre	32	29.1%
Enquête impossible	16	14.5%
Rendez-vous non honoré	34	30.9%
Refus définitif	17	15.5%
Refus 'temporaire'	11	10%
Total	110	

Au total ce sont 2 040 (933+1107) pères cohabitant, 552 (358+194) pères non cohabitant et 110 pères dont on ne sait s'ils auraient été cohabitant ou non qui n'ont pu participer (n=2 702) quand ils étaient susceptibles d'être contactés.

Si l'on ajoute, en raison de l'incomplétude de la participation de la mère, 471 pères cohabitant et 85 pères non-cohabitant qui n'ont donc pas été contactés, **la non-participation totales des pères quand il y a eu contact avec la mère s'élève à 2 702 +556 = 3 258.**

## II] Participation à l'enquête 1 an selon la participation à l'enquête 2 mois

La base retenue pour la description est celle de l'ensemble des familles ayant donné un consentement à l'enquête en maternité (n=18041) auquel ont été retirées les 50 familles ayant demandé la destruction de leurs données : n=17 991

### II.1 Participation des mères et des pères.

a) *Les mères enquêtées (qu'elles soient référent ou non-cohabitant) :*

Tableaux 9 et 10

La participation des mères est passée de 89% à l'enquête deux mois (86% d'enquête complètes) à 80 % à l'enquête 1 an (77% d'enquête complètes)

**Tableau 9**

Enquête	2 mois	%	1 an	%
Complète	15 529	86%	13 785	77%
Incomplète	620	3%	556	3%
Non faite	1 842	10%	3 650	20%
Total	17 991	100%	17 991	100%

A l'enquête 1an, 86% des mères qui avaient été complètement enquêtées à 2 mois, le sont à nouveau ('fidélisation' des mères dans la participation à un niveau élevé) mais 78 % de celles qui n'avaient pas participé à 2 mois n'ont pas participé à 1 an ('fidélisation' des mères dans la non-participation à un niveau également élevé). On observe également la forte non-participation des mères incomplètement enquêtées à deux mois (72%).

**Tableau 10**

Enquête	Total	N	%
Complète à 2 mois	15 529		
Complète à 1 an		13 372	<b>86%</b>
Incomplète à 1an		380	2%
Non faite à 1 an		1 777	11%
Incomplète à 2 mois	620		
Complète à 1 an		106	17%
Incomplète à 1 an		70	11%
Non faite à 1 an		444	<b>72%</b>
Non fait à 2 mois	1 842		
Complète à 1 an		307	17%
Incomplète à 1an		106	6%
Non faite à 1 an		1 429	<b>78%</b>

b) *Les pères enquêtés (qu'ils soient référent, cohabitant ou non-cohabitant) :*

La participation des pères est passée de 70% à deux mois (69% d'enquête complètes) 62 % à 1 an (62% d'enquête complètes)

**Tableau 11**

Enquêtes	2 mois	%	1 an	%
Complète	12 500	69%	11 229	62%
Incomplète	247	1%	65	0%
Non faite	5 244	29%	6 697	37%
Total	17 991	100%	17 991	100%

A l'enquête 1 an, 84% des pères qui avaient été complètement enquêtées à 2 mois, le sont à nouveau (fidélisation des pères dans la participation à un niveau élevé, un peu moindre que celui des mères) mais 88 % de ceux qui n'avaient pas participé à 2 mois n'ont pas participé à 1an ('fidélisation' des pères dans la non-participation à un niveau très élevé<sup>6</sup>).

A la différence de ce qui est observé pour les mères, une enquête incomplète à deux mois est cependant sensiblement un peu moins prédictive de la non-participation à 1an.

<sup>6</sup> En partie expliquée par l'absence de coordonnées téléphoniques des pères non cohabitant et donc non contactés.

**Tableau 12**

Enquête	Total	N	%
Complète à 2 mois	12 500		
Complète à 1 an		10 543	<b>84%</b>
Incomplète à 1an		48	0%
Non faite à 1an		1 909	15%
Incomplète à 2 mois	247		
Complète à 1 an		55	22%
Incomplète à 1an		2	1%
Non faite à 1an		190	77%
Non faite à 2 mois	5 244		
Complète à 1 an		631	12%
Incomplète à 1an		15	0%
Non faite à 1an		4 598	<b>88%</b>

## II.2 Participation des familles

a) *Les familles enquêtées :*

**On peut définir les familles enquêtées comme celles pour lesquelles il y eu la réalisation complète de l'interview avec le parent référent** que les parents cohabitent ou non.

Avec cette définition, à l'enquête 2 mois on avait :

**Tableau 13**

Familles enquêtée à l'enquête à deux mois	N	%
Parents cohabitant	14 903	83%
Parents non cohabitant	733	4%
Familles non ou incomplètement enquêtée	2 405	13%
	18 041	100%

A l'enquête 1 an, 86% des 14 903 familles enquêtées à deux mois avec des parents cohabitant (tableau 14) ont été à nouveau enquêtées comme des familles de cohabitant. On observe que 13 % de ces familles n'ont pas été à nouveau enquêtées et que 210 d'entre elles ne sont plus en cohabitation (1%).

**Tableau 14**

Parents cohabitant enquêtés à 2 mois	N	%
Parents cohabitant à 1 an	12 776	86%
Parents non cohabitant à 1an	210	1%
Familles non ou incomplètement enquêtées 1 an	1 917	13%
	14 903	100%

Sur les 733 familles enquêtées à deux mois avec des parents non-cohabitant (tableau 15), 53% l'ont été à nouveau comme non cohabitant mais un nombre non négligeable (13%) l'ont été comme cohabitant. Par ailleurs le % de non-participation à 1 an chez les non cohabitant à deux mois est important : environs un tiers de non-participation

**Tableau 15**

Parents non-cohabitant enquêtés à 2mois	N	%
Parents cohabitant 1 an	93	13%
Parents non cohabitant 1 an	390	53%
Familles non ou incomplètement enquêtées 1an	250	34%
	733	100%

Sur les 2 406 familles non enquêtées à deux mois (tableau 16), 401 ont participé à l'enquête 1 an, 356 comme famille où les parents cohabitent (15%). Dans une très forte proportion (83%), les familles non-enquêtées à deux mois n'ont pas été enquêtées à 1an

**Tableau 16**

Non-enquêtées à 2mois	N	%
Parents cohabitant 1 an	356	15%
Parents non cohabitant 1 an	45	2%
Familles non ou incomplètement enquêtées 1an	2 005	83%
	2 406	100%

*b) Les familles dont les deux parents ont été complètement enquêtées*

A 2 mois, **on comptait 12 189 familles où les parents cohabitaient et avaient tous deux participé** (enquête complète de chacun).

Parmi elles, **à 1 an,**

- dans les familles où les parents sont encore cohabitant (n= 11 253), 10 340 ont été à nouveau complètement enquêtées (92%).

- Dans les familles où les parents ne sont plus cohabitants (n=157), 64 ont été complètement enquêtées (41%).
- N'ont pas été enquêtées 779 familles (6.5%)

A 2 mois, **on comptait 155 familles où les parents ne cohabitaient pas et avaient tous deux participé** (enquête complète de chacun).

Parmi elles, **à 1 an,**

- dans les familles où les parents sont encore non-cohabitants (n= 79), seulement 11 ont été à nouveau complètement enquêtées (14%).
- Dans les familles où les parents sont devenus cohabitants (n=47), 36 ont été complètement enquêtées (76.5%).
- N'ont pas été enquêtées 29 familles (18.5%)

### **II.3 Participation des familles avec des jumeaux.**

On compte 288 familles avec des jumeaux ayant donné leur consentement en maternité.

Une de ces familles ayant demandé la destruction des données déjà collectées, l'analyse porte sur 287 familles avec jumeaux

Pour 258 d'entre elle (89.9%), le référent (mère ou père) a été complètement enquêté à deux mois. Une participation sensiblement plus élevée que celle des familles sans jumeau (86.1%).

A l'enquête 1 an, 219 des familles dont le référent avait participé à l'enquête deux mois ont à nouveau participé (84.9%). Trois familles dont le référent n'avait pas été enquêté ou complètement enquêté à deux mois ont cette fois participé. Au total la participation (référent complètement enquêté) à 1 an des familles avec jumeau s'élève à 77.4 %, une participation toujours supérieure à celle des familles sans jumeau (76.9%) mais cette fois très proche.

Au total la participation des familles avec jumeau fléchit sensiblement plus que celle des familles sans jumeau (-14% contre -10%) entre 2 mois et 1 an. Le phénomène s'explique par la moindre fidélisation des familles avec jumeau (participation à 2 mois et 1 an de 84.9%) comparée à celle des familles sans jumeau (86.2%) d'une part. Et d'autre part, par le très faible nombre de familles avec jumeau n'ayant pas participé à 2 mois mais participant à 1 an.